

LISTE DE VERIFICATION POUR LES OSPT

Inscriptions 2019-2020

La fin de la saison de patinage de vitesse 2019-2020 approche à grands pas, donc il est temps de s'assurer que tous les membres sont proprement inscrits dans le Système de gestion des membres (SGM) de Patinage de vitesse Canada.

En tant que OSPT, veuillez vérifier les éléments suivants avant le **31 mars 2020** :

- Tous les membres sont inscrits à un programme qui représente leur rôle principal dans le club ou l'OSPT.**
- Tous les membres ont un (1) numéro de membre et un (1) compte de membre.** Veuillez [fusionner, libérer ou partager](#) les doublons, au besoin.
- Tous les membres sont liés à une (1) cotisation provinciale/territoriale.** Utilisez le rapport « Multi-club » de l'OSPT pour vérifier que les membres inscrits à plusieurs organisations sont liés à une (1) cotisation provinciale/territoriale. S'il y a des membres qui sont inscrits à travers plusieurs OSPT, les OSPT seront avisés par PVC.
- Toutes les demandes de remboursement ont été approuvées ou refusées dans l'onglet « Demande remboursement » de l'OSPT.**
 - N.B. Les demandes de remboursement pour les inscriptions manuelles et les inscriptions en ligne sont comprises dans l'onglet « Demande remboursement » de l'OSPT.
 - N.B. Une demande de remboursement qui est approuvée par un OSPT dans le SGM (pour une inscription manuelle) ne retournera aucun fonds directement au membre, car le remboursement sera simplement enregistré dans les rapports. Ceci est important pour s'assurer que le rapport « Financier » de l'OSPT est à jour aux fins de la facturation.
 - N.B. Un remboursement pour une cotisation provinciale/territoriale peut également être initié en utilisant le rapport « Inscription » de l'OSPT. (Veuillez trouver la transaction et cliquez sur le bouton bleu « Rembourser » pour initier un remboursement.)
- INSCRIPTIONS EN LIGNE**
 - Assurez-vous que tous les clubs ont validé leurs listes d'inscriptions.
 - Validez/rapprochez les dépôts en utilisant le rapport « Inscription » de l'OSPT.
- INSCRIPTIONS MANUELLES**
 - Assurez-vous que tous les clubs ont validé leurs listes d'inscriptions.
 - Consultez le rapport « Financier » de l'OSPT pour valider les cotisations provinciales/territoriales dues par chaque club.
 - N.B. PVC commencera à facturer les cotisations de PVC (pour les inscriptions manuelles) et les frais d'inscription manuels (1,04 \$ pour chaque membre inscrit par un administrateur) aux OSPT à partir du **1er avril 2020**.

LISTE DE VERIFICATION POUR LES OSPT

Inscriptions 2019-2020

- Le rapport « Liste des membres par programme » de l'OSPT et le rapport « Financier » de l'OSPT sont à jour.

Des informations supplémentaires sur le SGM et les guides d'utilisateur du SGM [sont disponibles ici](#).

Pour l'assistance technique, veuillez [soumettre un billet à Spordle](#).

COMMENT PUIS-JE FUSIONNER UN DOUBLON ?

- Cliquez sur l'onglet **Membre**.
- Cliquez sur le sous-onglet **Vérifier les doublons**.
Utiliser la fonction de vérification pour identifier des doublons.
- Cochez les cases à côté des deux (2) comptes de membre que vous souhaitez fusionner.
N.B. S'il y a un tiret (au lieu d'une case) à côté d'un compte membre, les administrateurs doivent transférer/partager le compte de membre en conséquence pour s'assurer que les doublons se trouvent sous la même organisation. Les doublons doivent être situés sous la même organisation avant le fusionnement.
- Cliquez sur le bouton mauve **Fusionner les deux membres**.
- Sélectionnez les informations qui seront enregistrées dans le compte de membre nouvellement fusionné.
- Cliquez sur le bouton vert **Fusionner les membres**.

COMMENT PUIS-JE LIBÉRER OU PARTAGER UN COMPTE DE MEMBRE ?

- Cliquez sur l'onglet **Membre**.
- Cliquez sur le sous-onglet **Mes comptes de membre**.
- Cochez la case à côté du compte de membre que vous souhaitez libérer ou partager.
- Cliquez sur le bouton vert **Libérer/Partager le membre** (en haut de l'écran).
- Sélectionnez l'action et l'organisation.
- Cliquez sur le bouton vert **Libérer le membre**.